

**Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement et de l'Énergie en Île-de-France**
Unité Départementale des Yvelines

**Arrêté n° 2018- 45895 réglementant la modification du périmètre
ainsi que la remise en état et la sortie temporaire de certaines parcelles de la carrière**

Société LAFARGEHOLCIM GRANULATS

Carrière de Guerville-Mézières sur Seine

Le Préfet des Yvelines,

Vu le code de l'environnement, Livre 1er sur les dispositions communes, Titre VIII sur les procédures administratives relatives à l'autorisation environnementale, Livre V, Titre 1er relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral n°06-072 DDD du 9 août 2006 prescrivant les conditions d'exploitation, de mise en sécurité et de réaménagement de la carrière, modifié par l'arrêté préfectoral n°2017-42760 du 20 juillet 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-43678 du 27 octobre 2017 autorisant les sociétés LAFARGEHOLCIM GRANULATS et SUEZ RR IWS MINERLAS à exploiter conjointement une plateforme de tri-transit, de traitement et de valorisation de terres et matériaux impactés ;

Vu la visite d'inspection du 23 mars 2018 ;

Vu le dossier déposé le 7 juillet 2017 par la société LAFARGEHOLCIM GRANULATS, modifié par courrier du 17 février 2018 et par courriel du 2 mars 2018 ;

Vu le projet d'arrêté complémentaire, notifié par courrier électronique du 2 mai 2018 à la Société LAFARGEHOLCIM GRANULATS ;

Vu le rapport de l'inspection des installations classées en date du 23 avril 2018 ;

Considérant la demande de la Société LAFARGEHOLCIM GRANULATS, par courrier du 17 février 2018, de sortie temporaire de parcelles du périmètre de la carrière correspondant aux voiries empruntées par les camions menant à la future plateforme LAFARGEHOLCIM GRANULATS et SUEZ RR IWS MINERLAS de tri-transit, de traitement et de valorisation de terres et matériaux impactés autorisée par arrêté préfectoral n°2017-43678 du 27 octobre 2017 ;

Considérant que la demande de la société LAFARGEHOLCIM GRANULATS n'entraîne pas de modification des seuils de la nomenclature pour les installations classées pour la protection de l'environnement, ni d'augmentation des capacités d'exploitation visés dans les arrêtés préfectoraux n°06-072 DDD du 9 août 2006 et n°2017-42760 du 20 juillet 2017 ;

Considérant que la demande de la société LAFARGEHOLCIM GRANULATS répond aux intérêts mentionnés à l'article L511-1 du code de l'environnement ;

Considérant, de ce qui précède, que la demande de la société LAFARGEHOLCIM GRANULATS peut être considérée comme non substantielle ;

Considérant que l'exploitant a émis, dans son courriel en date du 3 mai 2018, des observations sur la rédaction d'un article du projet d'arrêté complémentaire ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture :

Arrête :

Article 1^{er} – Périmètre d'autorisation modifié

Le périmètre d'autorisation est modifié pour ce qui concerne l'emprise de la phase 1 de la plateforme de tri, transit, traitement et valorisation de terres et matériaux impactés conformément au plan à l'échelle 1/1000ème « Plateforme phase 1 » en annexe I figurant dans la demande modifiée de la société LAFARGEHOLCIM GRANULATS du 17 février 2018.

La liste des parcelles exclues pour partie définitivement du périmètre du plan susvisé correspondant à l'emprise de la phase 1 de la plateforme de tri, figure en annexe II.

Article 2 – Parcelles exclues temporairement

La liste des parcelles figurant à l'annexe III et correspondant aux voiries empruntées par les camions menant à la future plateforme LAFARGEHOLCIM GRANULATS et SUEZ RR IWS MINERLAS de tri-transit, de traitement et de valorisation de terres et matériaux impactés autorisée par arrêté préfectoral n°2017-43678 du 27 octobre 2017, sont exclues pour partie temporairement du périmètre autorisée par arrêté préfectoral n°06-072 DDD du 9 août 2006.

La matérialisation du parcellaire impacté par ce nouveau périmètre de carrière est conforme au plan à l'échelle 1/1000ème « Plateforme phase 1 » en annexe I.

Sur demande de l'exploitant, les parcelles exclues temporairement pourront être réintégrées dans le périmètre des carrières après constat des lieux par l'inspection des installations classées et accord de l'inspection des installations classées, le tout consigné dans un rapport.

Article 3 – Remise en état et plan de l'État Final modifiés

La remise en état de la carrière est modifiée pour ce qui concerne l'emprise de la phase 1 de la plateforme de tri, transit, traitement et valorisation de terres et matériaux impactés conformément au plan en annexe IV.

Le « Plan de l'État Final » à l'échelle 1/5000ème figurant à l'annexe 6 de l'arrêté préfectoral n°06-072 DDD du 9 août 2006 est remplacé par le « Plan de remise en état sur l'emprise de la phase 1 de la plateforme de tri, transit, traitement et valorisation de terres et matériaux impactés » en annexe IV.

Article 4 – Information des tiers

Pour l'information des tiers, une copie du présent arrêté sera déposée en mairies de Mézières-sur-Seine et de Guerville où toute personne intéressée pourra la consulter.

Un extrait sera affiché en mairies Mézières-sur-Seine et de Guerville, pendant une durée minimum d'un mois. Le maire dressera un procès-verbal attestant de l'accomplissement de ces formalités.

Un extrait de cet arrêté sera inséré dans le recueil des actes administratifs de la préfecture des Yvelines, accessibles sur le site internet de la préfecture.

Article 5 – Recours

La présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction. Elle peut être déférée à la juridiction administrative compétente, le tribunal administratif de Versailles :

1°) par le destinataire de la présente décision dans un délai de deux mois qui suivent la date de notification du présent arrêté,

2°) par les tiers intéressés, dans un délai de quatre mois à compter de l'affichage en mairie ou la publication de la décision sur le site internet de la préfecture.

Les décisions mentionnées au premier alinéa peuvent faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois.

Article 6

En cas d'inobservation des dispositions du présent arrêté, la société LAFARGEHOLCIM GRANULATS, est passible des sanctions administratives et pénales prévues par le Code de l'environnement.

Article 7

Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Mantes-la-Jolie, les maires de Mézières-sur-Seine et de Guerville, le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le **- 4 MAI 2018**

Le Préfet, et par délégation,
L'Adjointe au Chef de l'Unité départementale
des Yvelines



Cécile Castel

ANNEXE I

plan à l'échelle 1/1000ème

« Plateforme phase 1 »

GUERVILLE - MÉZIÈRES (78)

Département des Yvelines

Site de Guerville

LafargeHolcim Granulats

PLAN TOPOGRAPHIQUE PLATEFORME PHASE 1 - Application Cadastreale

Arrêté Préfectoral n° 06-072 DDD du 3 Août 2006

- Périmètre d'exploitation carrière
- Périmètre d'exploitation Plateforme PHASE 1
- Périmètre d'exploitation Plateforme PHASES 1 ET 2
- Accès routier

LafargeHolcim Granulats
2 avenue du Général de Gaulle
92140 CLAMART



INDICE	DATE	MODIFICATION
A	01/2017	Mise à jour plan 2016a (fini entre le 6 et 12 décembre 2016)
B	04/2017	Lever de mise à jour plan 2017
C	07/2017	Lever de mise à jour plateforme 44 (Approbé Chantier Autorisé)
D	11/2017	Lever de mise à jour plateforme 54 (Plateforme N°4 projet ANT)
E	02/02/2018	Plan 0000 du site avec projet ANT Phases 1 et 2

ECHELLE
1/1000

DOSSIER	Système de coordonnées Lambert I	Précision GPS (Triangulation Ordo)	Autocad 2007
8501429	Niveau retenu au NCP (IGN 69)	Précision GPS (Triangulation Ordo)	8501429-01.dwg

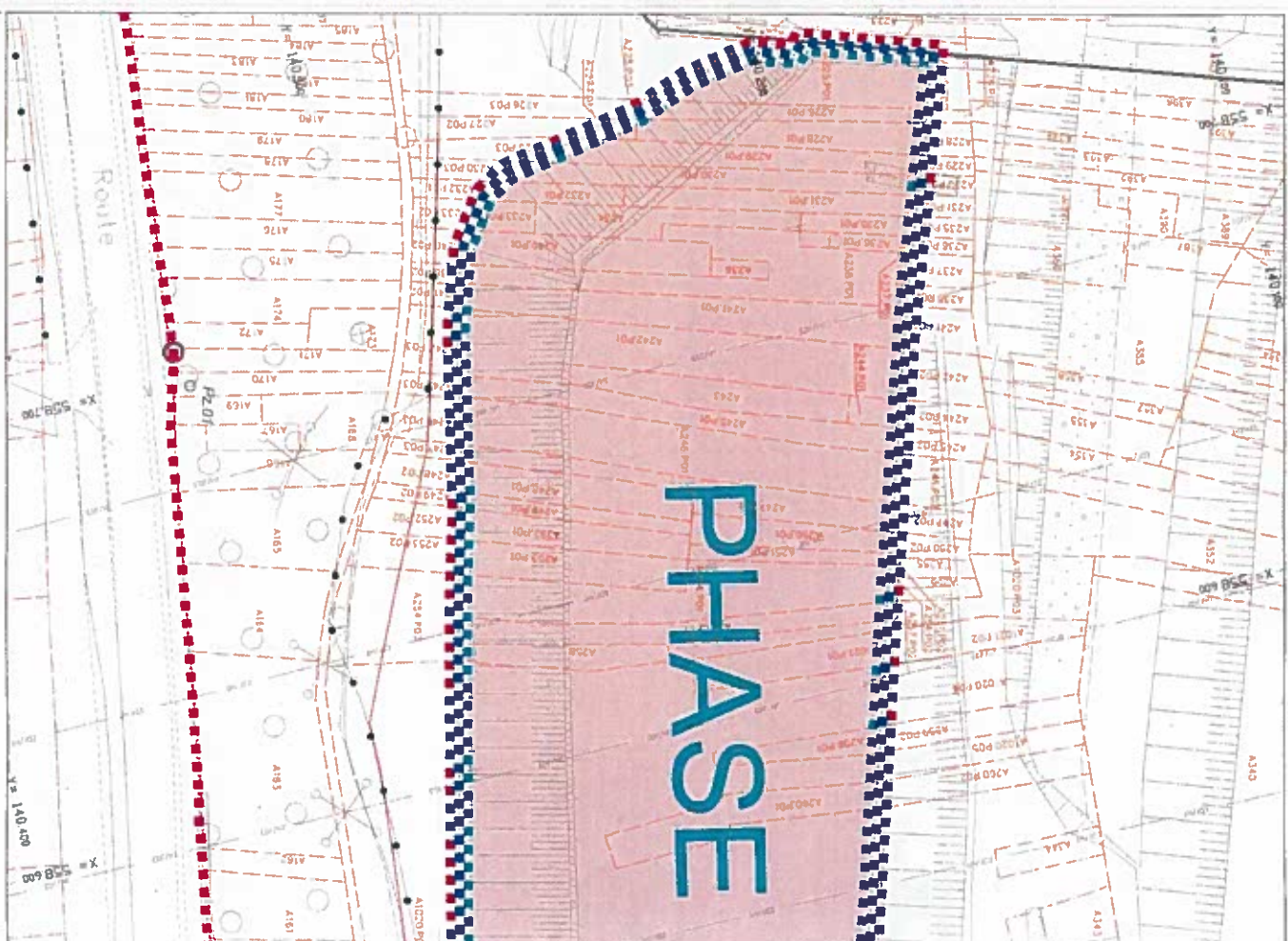


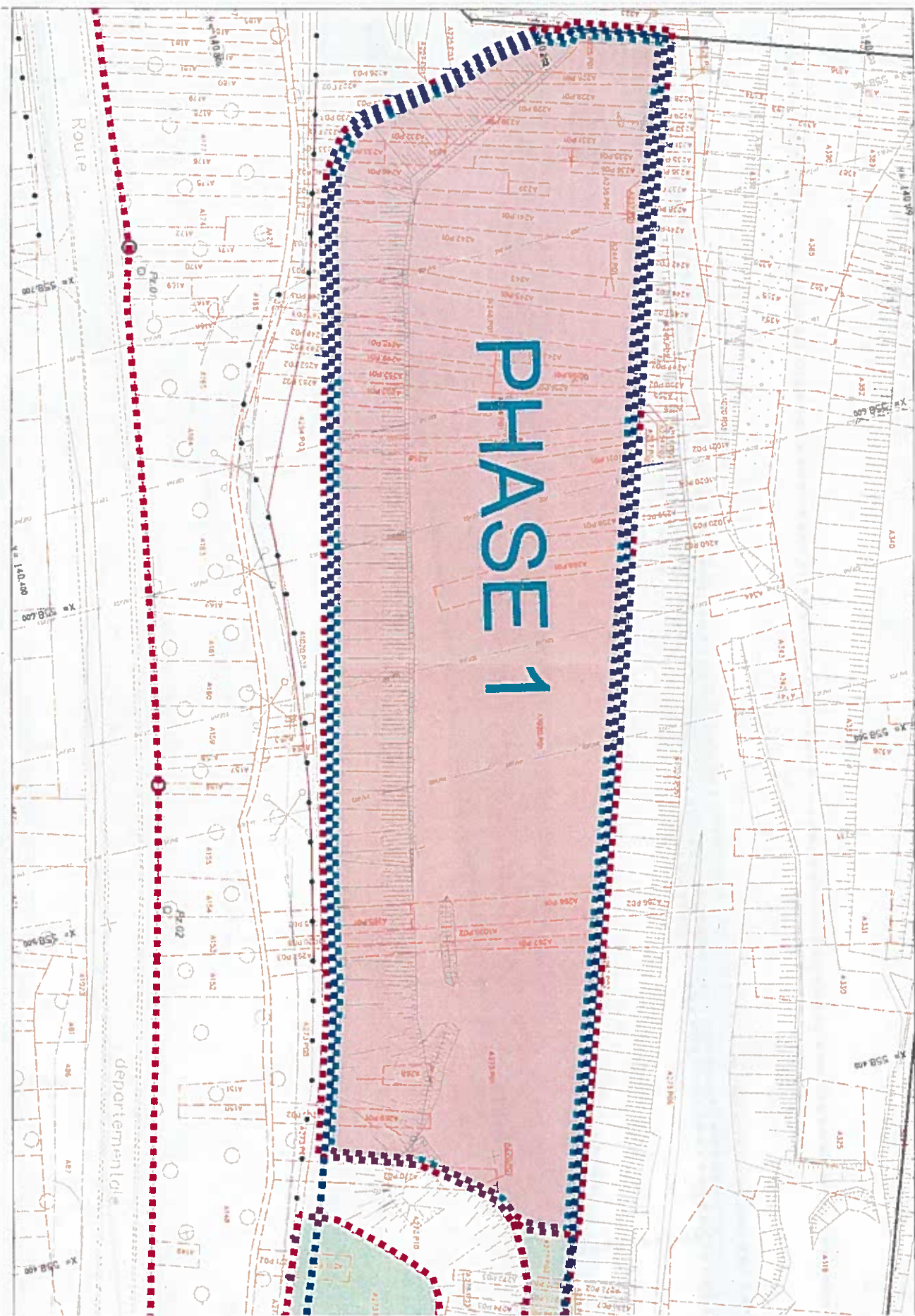
CABINET
EGETO

Cabinet E.GE.TO. (SELARL) 82 Rue Alphonse Durand 78200 MANTES-LA-JOLIE

Compte tenu de la libre accessibilité du document (support papier et informatique), seuls les plans
référéncés, datés et portant le cachet original du Géomètre-Espert l'ayant établi, sont contractuels.

Tel : 01 34 77 01 37
Fax : 01 34 77 03 18
Email : cabinet@egeto.fr

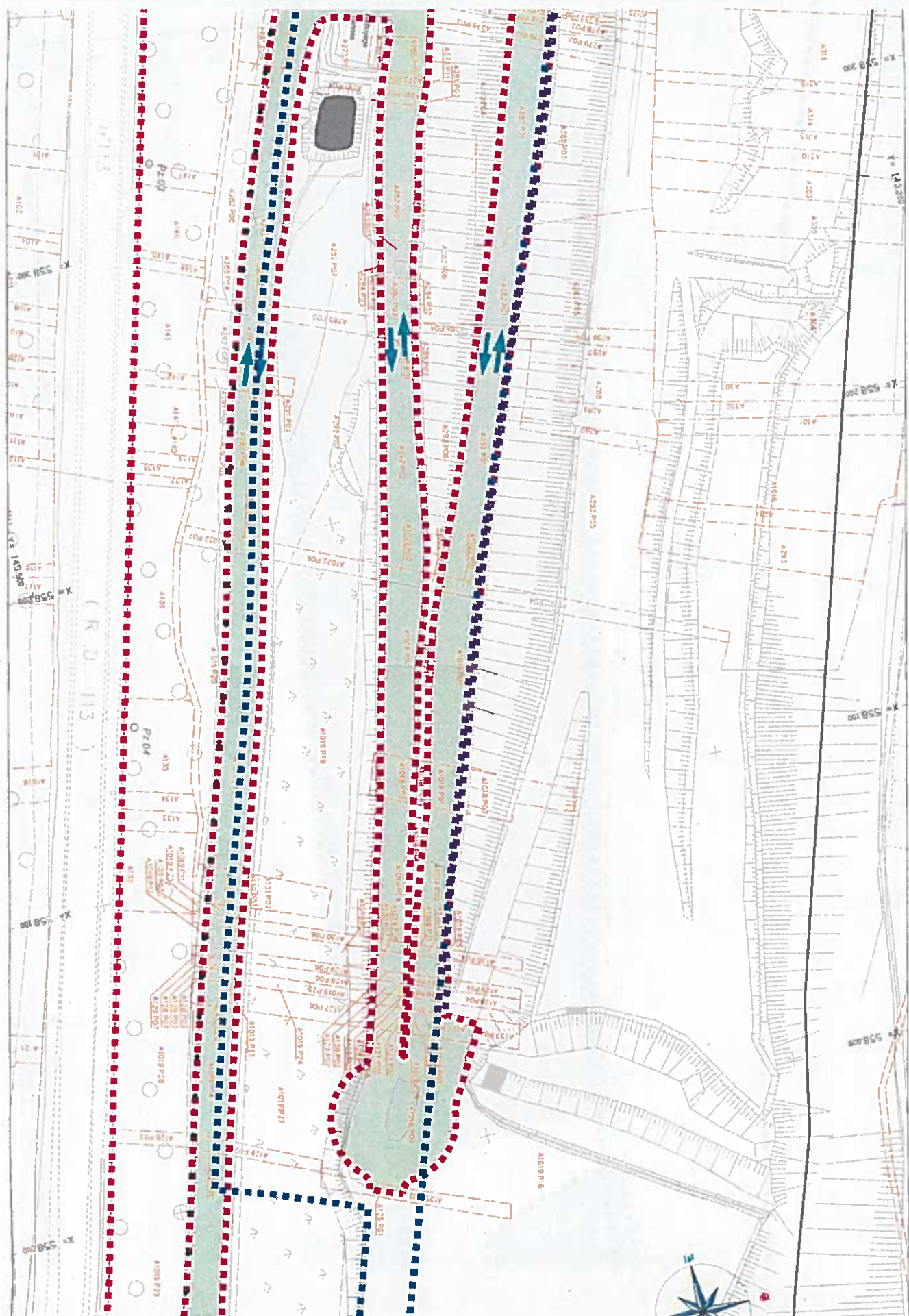


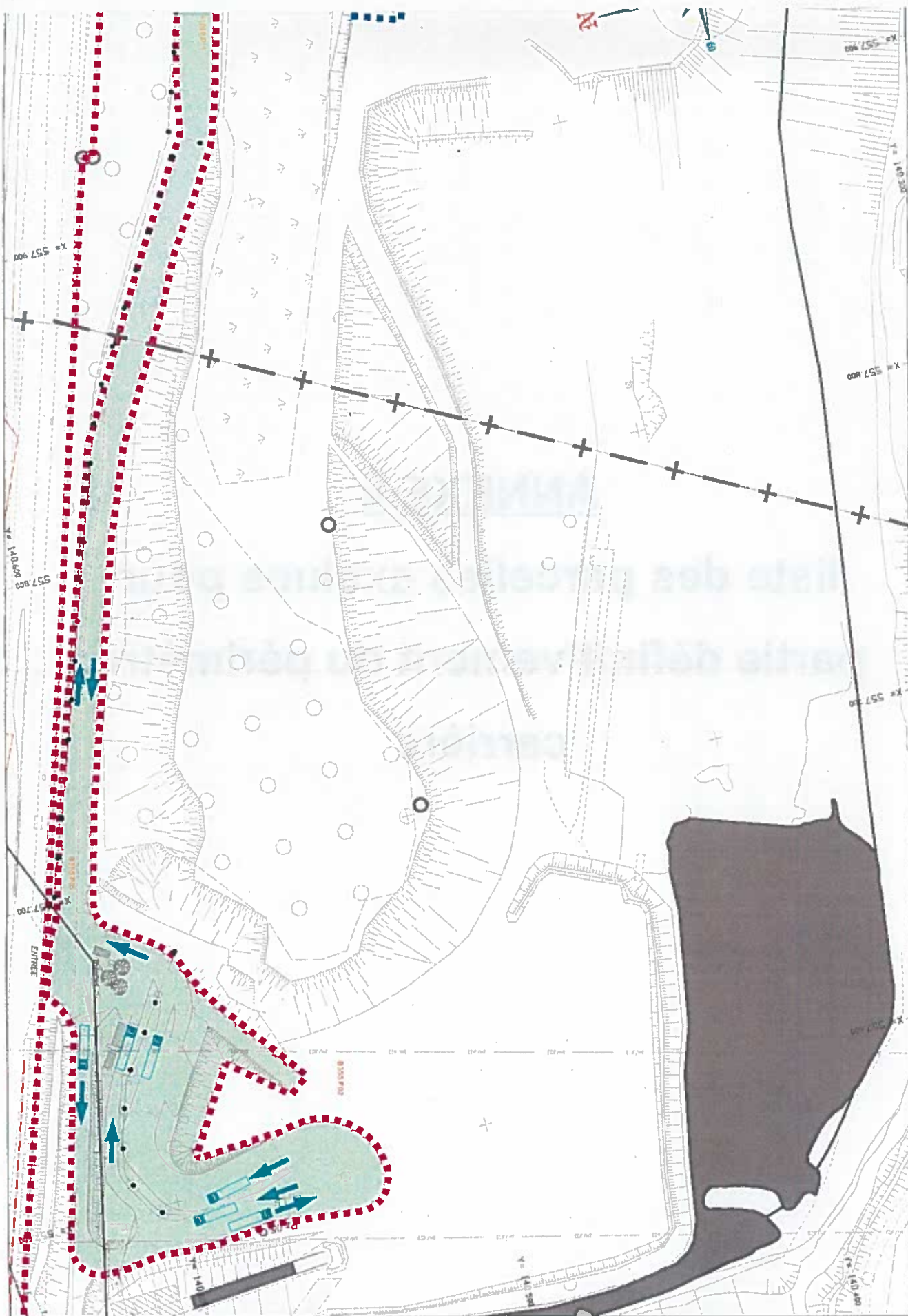


PHASE 1

Route

departementale





ANNEXE II

**liste des parcelles exclues pour
partie définitivement du périmètre
carrière**

Donnerstag 8.5014/29

Établi en février 2018

Annexes 2014-2015

RÉFÉRENCES CADASTRALES				CONTENANCE TOTALE DE LA PARCELLE			SURFACE						
Commune	Section	Numéro	Adresse ou Lieu dit	D'après cadastre			A EXCLURE DE L'EXPLOITATION			A CONSERVER			
				Ha	a	Ca	Ha	a	Ca	Ha	a	Ca	
402	A	224	Les Fonds		02	48			23			02	25
402	A	225	Les Fonds		20	00		06	30				92
											12	78	
402	A	226	Les Fonds		05	33		02	30				30
											02	73	
402	A	227	Les Fonds		02	30			34			01	96
402	A	228	Les Fonds		03	14		03	84				130
402	A	229	Les Fonds		06	30		04	19				51
											01	60	
402	A	230	Les Fonds		05	79		04	16				56
											01	07	
402	A	231	Les Fonds		04	16		03	08			01	08
402	A	232	Les Fonds		02	16		01	35				81
402	A	233	Les Fonds		01	90			91				99
402	A	234	Les Fonds		03	22		03	22				
402	A	235	Les Fonds		01	66		01	11				55
402	A	236	Les Fonds		01	44			90				54
402	A	237	Les Fonds		01	27			23				104
402	A	238	Les Fonds		10	40		08	33				121
												86	
402	A	239	Les Fonds			50			50				
402	A	240	Les Fonds		05	09		04	18				91
402	A	241	Les Fonds		09	79		07	40			01	73
												66	
402	A	242	Les Fonds		15	40		11	71			02	01
											01	68	
402	A	243	Les Fonds		03	80			03	80			
402	A	244	Les Fonds		01	92			72			01	20

**COMMUNE DE MÉZIÈRES-SUR-SEINE
(402)**

ÉTAT PARCELLAIRE CADASTRAL - LISTE DES PARCELLES CONCERNÉES PAR LA PLATEFORME PIASE I

Dossier R5014 29

Établi en février 2018

RÉFÉRENCES CADASTRALES				CONTENANCE TOTALE DE LA PARCELLE			SURFACE					
Commune	Section	Numéro	Adresse ou Lieu-dit	D'après cadastre			A EXCLURE DE L'EXPLOITATION			A CONSERVER		
				Ha	a	Ca	Ha	a	Ca	Ha	a	Ca
402	A	268	Les Fonds			99			99			
402	A	269	Les Fonds		02	73		01	73		01	00
402	A	270	Les Fonds		04	78			77		04	01
402	A	273	Les Fonds	01	87	01		55	53		02	40
												55
												45
											14	60
											73	82
											01	67
											07	97
											02	82
											18	92
											04	32
											03	92
											85529	

ANNEXE III

**liste des parcelles exclues
temporairement du périmètre
carrière**

**COMMUNE DE MÉZIÈRES-SUR-SEINE
(402) ET DE GUERVILLE (291)**

ÉTAT PARCELLAIRE CADASTRAL - LISTE DES PARCELLES CONCERNÉES PAR L'ACCÈS À LA PLATEFORME PHASE I
 Dossier #5014/29 Établi en février 2018

RÉFÉRENCES CADASTRALES				CONTENANCE TOTALE DE LA PARCELLE			SURFACE					
Commune	Section	Numéro	Adresse ou Lieu dit	D'après cadastre			SORTIE TEMPORAIRE DE L'EXPLOITATION			A CONSERVER		
				Ha	a	Ca	Ha	a	Ca	Ha	a	Ca
402	A	273	Les Fonds	01	87	01					55	53
								02	40			
									55			
									45			
								14	60			
											73	82
											01	67
											07	97
											02	82
											18	92
												04
											04	32
402	A	271	Les Fonds		02	32					03	92
								01	34			
402	A	272	Les Fonds		02	76			44			98
											01	46
402	A	274	Les Fonds		03	01						86
									46			
402	A	276	Les Fonds			72					01	53
											01	02
402	A	278	Les Fonds			72			23			
												09
402	A	277	Les Fonds		01	77						40
									30			
402	A	278	Les Fonds		02	59			42			91
												56
402	A	279	Les Fonds		03	43					01	31
									83			86
402	A	280	Les Fonds		36	20					02	75
											01	85
402	A	281	Les Fonds		04	16		06	56			
								01	32			
402	A	282	Les Fonds		71	31					17	46
											10	20
402	A	282	Les Fonds		71	31			72			66
									64			
402	A	282	Les Fonds		71	31						12
											01	90
402	A	282	Les Fonds		71	31						78
402	A	282	Les Fonds		71	31		02	79			
								04	49			
402	A	282	Les Fonds		71	31		01	11			
								06	77			
402	A	282	Les Fonds		71	31					15	13
											12	68
402	A	282	Les Fonds		71	31					21	09
											07	25

**COMMUNE DE MÉZIÈRES-SUR-SEINE
(402) ET DE GUERVILLE (291)**

ÉTAT PARCELLAIRE CADASTRAL - LISTE DES PARCELLES CONCERNÉES PAR L'ACCÈS À LA PLATEFORME PHASE 1

Denver NSD1429

Établi en Février 2018

Document 13014-19

Document 13014-19

RÉFÉRENCES CADASTRALES				CONTENANCE TOTALE DE LA PARCELLE			SURFACE					
Commune	Section	Numéro	Adresse ou Lieu-dit	D'après cadastre			SORTIE TEMPORAIRE DE L'EXPLOITATION			A CONSERVER		
				Ha	a	Ca	Ha	a	Ca	Ha	a	Ca
402	A	283	Les Fonds			86			56			24
												06
									45			
402	A	284	Les Fonds			63						12
												06
									48			
402	A	285	Les Fonds		03	52			43			
											02	15
												46
402	A	288	Les Fonds		03	37			36			
									04			
											02	23
402	A	281	Les Fonds		01	72						74
									39			
												52
402	A	282	Les Fonds	01	11	60		07	50			
								07	14			
								01	73			
								04	60			
											46	03
											10	98
											26	85
											02	08
402	A	1022	Les Fonds		08	80			35			
									56			
									56			
											03	72
												33
				02	17							
						91						

**COMMUNE DE MÉZIÈRES-SUR-SEINE
(402) ET DE GUERVILLE (291)**

ÉTAT PARCELLAIRE CADASTRAL - LISTE DES PARCELLES CONCERNÉES PAR L'ACCÈS À LA PLATEFORME PHASE 1
 Dossier 8501429 Établi en Février 2018

RÉFÉRENCES CADASTRALES				CONTENANCE TOTALE DE LA PARCELLE			SURFACE					
Commune	Section	Numéro	Adresse ou Lieu-dit	D'après cadastre			SORTIE TEMPORAIRE DE L'EXPLOITATION			A CONSERVER		
				Ila	a	Ca	Ila	a	Ca	Ila	a	Ca
402	A	1019	Les Mauduits	11	00	14		06	26			
								05	54			
								03	65			
								03	79			
									59			
									55			
									36			
									31			
								14	45			
								09	78			
									31			
									68			
									37			
								04	01			
								13	02			
										08	96	74
											02	92
											02	29
											43	16
											10	27
												22
											02	94
												18
												11
											01	66
												24
											16	79
											18	14
											38	81
402	A	1018	Les Mauduits		07	65		01	30			
								01	22			
											03	78
												83
402	A	131	Les Mauduits		04	84						52
								01	09			
											03	03
												72
402	A	130	Les Mauduits		03	71			29			
									29			
									34			
												86
												13
											01	59
402	A	129	Les Mauduits		01	15						21
									32			
									27			
									29			
												74
												10
402	A										01	38
												13

**COMMUNE DE MÉZIÈRES-SUR-SEINE
(402) ET DE GUERVILLE (291)**

ÉTAT PARCELLAIRE CADASTRAL - LISTE DES PARCELLES CONCERNÉES PAR L'ACCÈS À LA PLATEFORME PHASE 1
Dossier #5014.29 Établi en Février 2018

Donner le 30/04/2019

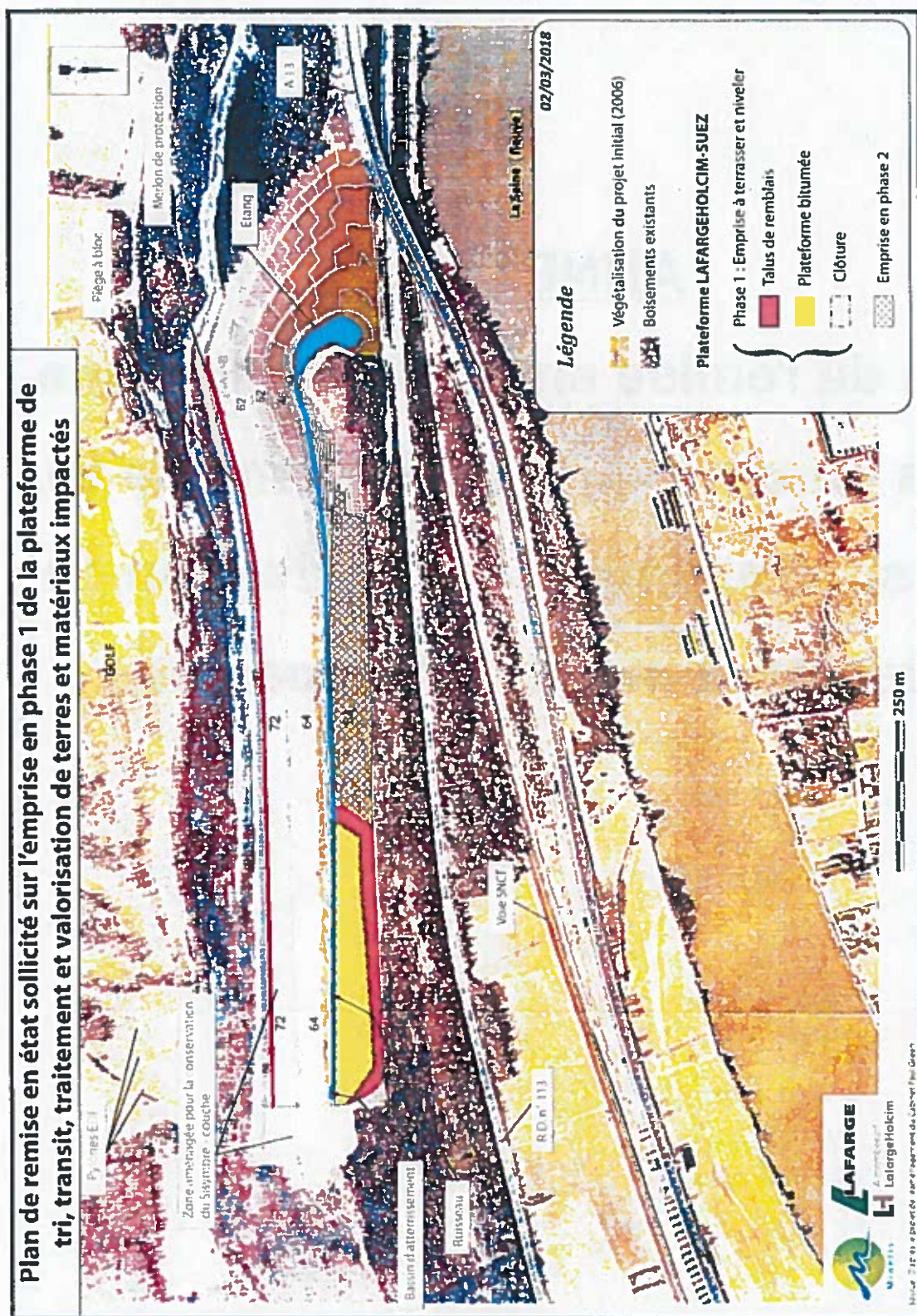
Établi en février 2019

RÉFÉRENCES CADASTRALES				CONTENANCE TOTALE DE LA PARCELLE			SURFACE					
Commune	Section	Numéro	Adresse ou Lieu-dit	D'après cadastre			SORTIE TEMPORAIRE DE L'EXPLOITATION			A CONSERVER		
				Ha	a	Ca	Ha	a	Ca	Ha	a	Ca
402	A	128	Les Mauduits		03	78			39			
									31			
									33			
												94
												11
											01	53
402	A	127	Les Mauduits		07	91						15
								01	36			
									67			
									76			
											01	27
												21
402	A	126	Les Mauduits		02	88				03	33	
											31	
									45			
402	A	125	Les Mauduits		02	74				01	25	
										01	18	
402	A	125	Les Mauduits		02	74			11		02	63
SOUS-TOTAL MÉZIÈRES				158458			14745			143713		
291	B	355	Le Trou Cornu	20	04	03		76	10			
										19	27	93
SOUS-TOTAL GUERVILLE				200403			7810			182793		
TOTAL				358861			22355			336506		

ANNEXE IV

**Plan de remise en état sur l'emprise
de la phase 1 de la plateforme de tri,
transit, traitement et valorisation de
terres et matériaux impactés**

Plan de remise en état sollicité sur l'emprise en phase 1 de la plateforme de tri, transit, traitement et valorisation de terres et matériaux impactés



Modifications sollicitées dans le cadre de la remise en état du site sur l'emprise de la plateforme LAFARGEHOLCIM-SUEZ : Les travaux consistent à terrasser et à niveler l'emprise afin d'y installer la plateforme (entre les cotes +54 et +56 m NGF). Une clôture matérialisera la plateforme et le drainage des eaux pluviales provenant des terrasses supérieures de la carrière sera assuré par un ruisseau situé au pied de la terrasse intermédiaire, juste au sud de la clôture de la plateforme.